

Nom du père * : Prénom :

Profession :

Nationalité 1 Nationalité 2

Adresse complète :

.....



Nom de la mère * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 Nationalité 2

Adresse complète :

.....



SCOLARITE ANTERIEURE

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

Adresse de l'établissement :

Classe actuelle : Langue(s) vivante(s) étudiées :

| Années scolaires | Classes | Nom des établissements fréquentés antérieurement |
|-------------------------|----------------|---|
| 2022/2023 | | |
| 2021/2022 | | |
| 2020/2021 | | |
| 2019/2020 | | |

| Nom et Prénom des frères et sœurs | Année de naissance | Etablissement scolaire fréquenté actuellement |
|--|---------------------------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Nombre d'années d'apprentissage accomplies dans la langue du partenaire (l'allemand pour les Français et le français pour les Allemands) :

Dans quel pays :

Langue(s) familiale(s) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE SOUHAITEE

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (concerne uniquement les élèves arrivant de l'étranger ou étant en France depuis moins de 2 ans s'ils ne sont pas bilingues français/autre langue)

RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES AUX ELEVES ETRANGERS ou ayant un parcours scolaire particulier

- a. Date d'arrivée en France :
- b. Nombre d'années de pratique du français / de l'allemand :
- c. Durée envisagée de la scolarité en France :
- d. Besoin d'aide pour l'apprentissage de la langue française
 oui non

Un bilan individualisé des besoins en F.L.E. sera fait à la rentrée pour chaque élève au collège.

EVENTUELS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SCOLARITE ANTERIEURE (facultatif) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature des parents* :

Date et signature du candidat :

*ou noms et signatures des responsables légaux

INFORMATIONS SUR LE LYCEE FRANCO-ALLEMAND

Le Lycée Franco-Allemand, installé au collège international Vauban qui accueille des élèves de toutes nationalités, a vocation à réunir dans les mêmes classes des élèves germanophones et francophones.

LES CARACTERISTIQUES DU LYCEE FRANCO-ALLEMAND :

- 1) Les élèves francophones, germanophones et bilingues français/allemand sont réunis au sein d'un même groupe.
- 2) Les élèves reçoivent trois types d'enseignement :
 - des enseignements **spécifiques** (le cours de « langue de section » dispensé séparément aux élèves francophones et germanophones) ;
 - des enseignements **intégrés** (la presque totalité des cours, dispensés en commun dans les deux langues alternativement sur le parcours au collège ou pour une partie de l'horaire de chaque discipline ou en co-animation dans les deux langues) ;
 - des enseignements **inclusifs** (les enseignements proposés dans des groupes mixés avec les élèves des sections internationales et du secteur de l'établissement).
- 3) Les enseignants enseignent dans la langue de leur propre pays.
- 4) L'allemand et le français sont considérés comme les deux langues de scolarisation et l'anglais, dont l'apprentissage est débuté dès la classe de 6^{ème}, est la LV1 de tous les élèves. A ces trois langues s'ajoutent, au choix, à partir de la 5^{ème} une LV2, espagnol ou chinois.
- 5) De nombreux projets sportifs, artistiques et culturels réunissent les élèves de tout le collège.

2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- 1) Le présent dossier dûment complété
- 2) Des pièces justificatives :
 - la **copie** des bulletins scolaires
 - Entrée en 6^{ème} : CM1 et 1^{er} semestre du CM2

Le dossier complet devra être adressé en version papier (pas d'envoi en recommandé, pas d'envoi par mail) au secrétariat du collège pour le 14 février 2024.

Un accusé réception de votre demande de candidature vous sera remis.

Les convocations seront envoyées aux familles par mail à partir du 20 février 2024.

Pensez à vérifier vos spams. Merci d'écrire lisiblement une adresse mail **valide et consultée régulièrement.**

3. L'ADMISSION AU COLLEGE :

Profil attendu des candidats :

- Très bonne maîtrise des compétences dans la langue de scolarisation au primaire
- Capacité à assumer une charge de travail conséquente (de 31 à 33 heures de cours contre 26 dans le cursus ordinaire)
- Apprentissage de l'allemand et du français durant le parcours à l'école primaire
- Engagement de l'élève dans ses apprentissages et la vie de l'établissement

Entretien :

Les candidats seront convoqués à un entretien d'une quinzaine de minutes mené par deux professeurs dans les deux langues de scolarisation du LFA, le français et l'allemand, l'un intervenant uniquement en allemand, l'autre uniquement en français. Cet entretien visera à évaluer l'engagement des candidats dans la communication et la dimension sociale de la langue.

L'entretien doit permettre au candidat de démontrer sa capacité :

- à transmettre dans une ou l'autre langue de son choix des informations sur lui-même et son parcours ;
- à s'engager dans la manipulation des deux langues (compréhension et/ou expression) et à mobiliser son répertoire plurilingue pour interagir avec les professeurs ;
- à écouter, réagir et avancer des propositions pour résoudre un ou deux défis en collaboration avec les professeurs.

Les entretiens auront lieu entre le 19 et 20 mars 2024.

L'admission des élèves au Lycée Franco-Allemand est prononcée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition du chef d'établissement au vu du dossier et de l'entretien mené avec le candidat.

Déroulement de l'entretien :

- les enseignants interagissent dans les deux langues avec le candidat pour compléter une fiche de renseignements sur son identité, sur ses loisirs, ses activités, son parcours scolaire, son rapport aux langues qu'il connaît ou souhaite apprendre, etc.
- les enseignants présentent au candidat deux défis ludiques (charade, énigmes, devinette, problème simple, ...) formulés alternativement en allemand et en français qu'il est amené à résoudre en interaction avec les professeurs.